

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT

SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 719308U32D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation

SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier à la démarche sociologique ;
- ◆ de s'initier aux principaux éléments de base de la sociologie ;
- ◆ d'explicitier les grandes questions sociales, économiques et politiques actuelles au regard des concepts sociologiques ;
- ◆ d'explicitier les grands courants de la sociologie et d'en reconnaître les principales différences ;
- ◆ de développer des capacités analytiques, en situation de relation internationale, basées sur les deux paradigmes de la sociologie.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

- ◆ d'expliciter les grands courants de la sociologie et d'en reconnaître les principales différences ;
- ◆ de développer des capacités analytiques, en situation de relation internationale, basées sur les deux paradigmes de la sociologie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision et la clarté des définitions proposées,
- ◆ la finesse de l'analyse et de l'argumentation qui seront proposées.

4. PROGRAMME

Dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer la démarche et les méthodes de la recherche en sociologie ;
- ◆ de définir des concepts sociologiques de base tels que culture, société, système social, classes sociales, conflit, représentation sociale, stratification sociale, expérience sociale, changement social, intégration, exclusion... ;
- ◆ de déterminer le champ d'intervention de la sociologie dans les relations et la coopération internationales ;
- ◆ d'expliquer l'objet de la sociologie et les grands paradigmes ;
- ◆ d'expliciter les différences inhérentes aux grands courants de la sociologie.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Sociologie des organisations	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40